



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais medicaux et pharmaceutiques

Question écrite n° 4025

Texte de la question

M. Jean-Pierre Philibert attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur differents points concernant la contraception : la securite sociale rembourse de moins en moins les moyens de contraception alors que l'interruption volontaire de grossesse est prise en charge ; trois ou quatre pilules sont remboursees, en principe les plus anciennes sur le marche ; le sterilet n'est pas rembourse ; la ligature des trompes pose un cas de conscience aux chirurgiens et n'est remboursable que lorsqu'elle entre dans le cadre d'une question de contraception ; le preservatif vaut, au minimum, 3,50 francs ; pour les jeunes, sans ou avec peu de ressources, cela represente quand meme une somme alors que la prevention contre le sida est un imperatif. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer si d'autres dispositions sont envisagees sur ces points.

Texte de la réponse

La contraception orale qui est prise en charge par les organismes d'assurance maladie comprend des medicaments de type oestroprogestatif et de type progestatif. Parmi les premiers, quatre specialites normo-dosees et six mini-dosees sont remboursees. Parmi les seconds, trois specialites dont une faiblement dosee sont egalement prises en charge. Des experts medicaux, qui ont evalue la contraception hormonale en France en 1991, ont estime qu'il existait actuellement sur le marche un certain nombre de pilules remboursables repondant aux criteres de choix qui permettent de faire face aux differentes situations cliniques. Par ailleurs, les dispositifs intra-uterins actifs et inertes sont inscrits a la nomenclature du tarif interministeriel des prestations sanitaires et sont par consequent pris en charge par l'assurance maladie. La revalorisation de leur tarif de responsabilite fait actuellement l'objet d'une etude au sein de la commission consultative des prestations sanitaires. S'agissant de la prevention contre le sida, une campagne de promotion qui vient d'etre lancee en partenariat avec les pharmaciens et avec le soutien des differentes associations de lutte contre le sida permet actuellement la distribution de preservatifs au prix public d'un franc.

Données clés

Auteur : [M. Philibert Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4025

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2057

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 214